

## **APPEL A CANDIDATURE POUR LA FONCTION DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE POUR LA PÉRIODE 2021-2024**

La louveterie a été institutionnalisée en 813 par Charlemagne dans l'objectif de chasser le Loup. Depuis, ses missions ont sans cesse évolué, s'adaptant aux besoins de la société et aux enjeux liés à la gestion cynégétique et à la préservation du patrimoine naturel.

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet. Ils concourent notamment, sous le contrôle de l'autorité préfectorale, et dans les limites de leur circonscription, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater les infractions à la police de la chasse.

Ils sont les conseillers techniques de l'administration en ce qui concerne les problématiques de gestion de la faune sauvage. Les opérations de régulations administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

Dans le cadre de la nomination des lieutenants de louveterie dans le département de l'Aisne pour la période 2021-2024, un appel à candidature est lancé du 19 octobre au 15 novembre 2020. Cet appel porte sur 4 territoires (cf. cartographie et liste des communes en annexes) :

- Territoire n°1 : unités de gestion – UG – du Vermandois (31) et de la Sambre (51)
- Territoire n°2 : UG de Rozoy (27) et du Ton (53)
- Territoire n°3 : UG du Tardenois (12) et de Marne-Est (13)
- Territoire n°4 : UG de l'Omignon (32)

En application de l'article R.427-3 du Code de l'environnement, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- jouir des droits civiques ;
- résider dans le département de l'Aisne ou dans un canton limitrophe ;
- détenir un permis de chasser depuis au moins 5 ans ;
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de ces missions ;
- être âgé de moins de 75 ans (âge limite pour exercer ces fonctions) ;
- disposer des compétences cynégétiques suffisantes ;
- s'engager par écrit à entretenir, à leurs frais, soit un minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit 2 chiens de déterrage, et préciser l'adresse du chenil ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature.

Les candidatures sont à adresser avant le 15 novembre 2020 dernier délai à la Direction départementale des territoires de l'Aisne :

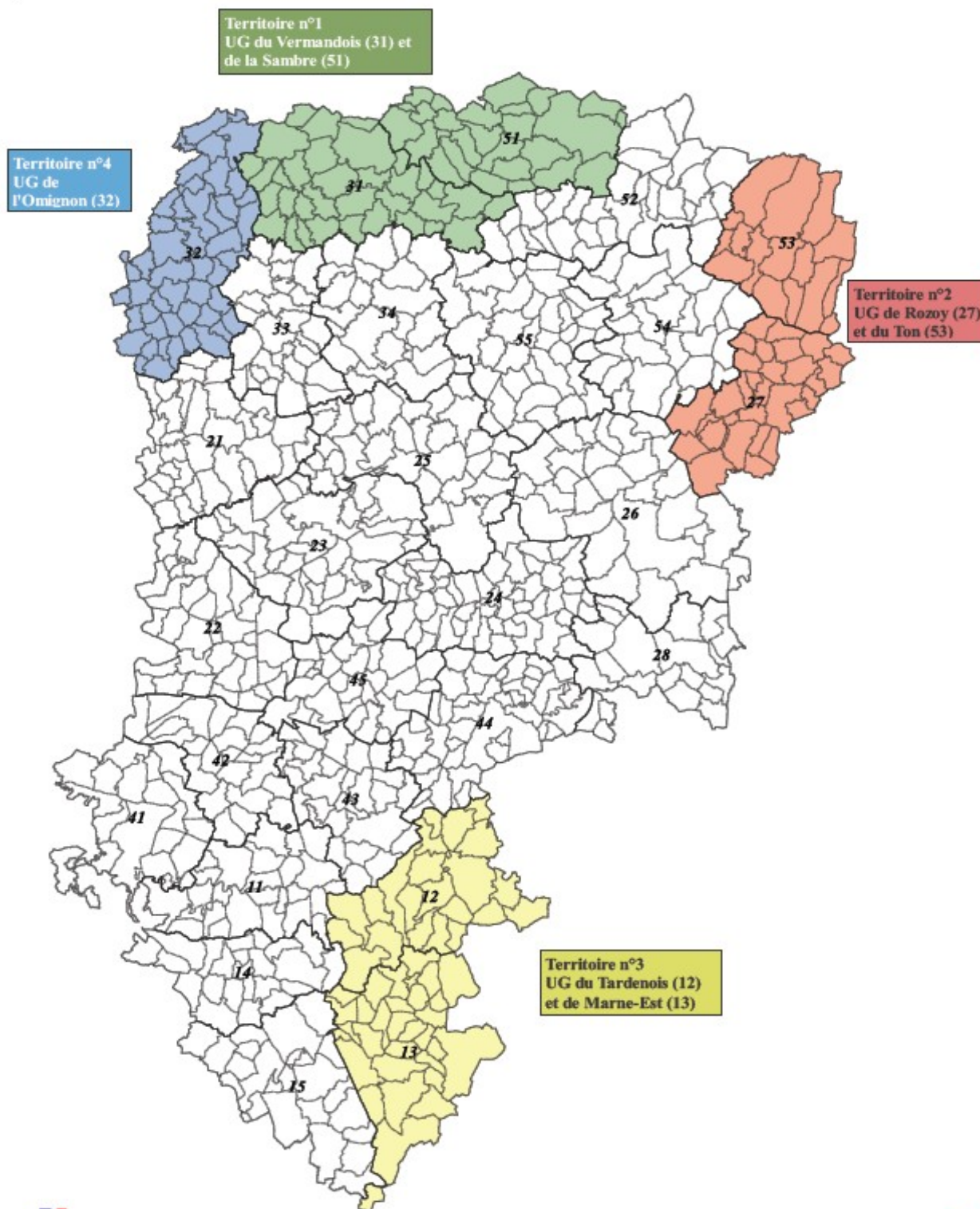
Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service Environnement / Unité Gestion durable du patrimoine naturel  
50 boulevard de Lyon 02 011 LAON Cedex  
03 23 24 65 84  
ddt-env-gpn@aisne.gouv.fr

Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués pour un entretien individuel.

APPEL A CANDIDATURE POUR LA FONCTION DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE DANS LE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE POUR LA PÉRIODE 2021-2024

Annexe n°1 : Cartographie des territoires ouverts aux candidatures

**Appel à candidature - Lieutenants de Louveterie**  
**Carte des territoires ouverts aux candidatures pour la période 2021-2024**



**APPEL A CANDIDATURE POUR LA FONCTION DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE DANS LE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE POUR LA PÉRIODE 2021-2024**

**Annexe n°2 : Liste des communes présentes au sein des territoires ouverts aux candidatures**

<p><b>Territoire n° 1 : UG du Vermandois (21) et de la Sambre (51)</b></p>	<p><b>Unité n° 31 – VERMANDOIS</b> AISONVILLE-ET-BERNOVILLE BEAUREVOIR BECQUIGNY BOHAIN-EN-VERMANDOIS BRANCOURT-LE-GRAND CROIX-FONSOMMES ESSIGNY-LE-PETIT ESTREES ETAVES-ET-BOCQUIAUX FIEULAIN FONSOMMES FONTAINE-UTERTE FRESNOY-LE-GRAND GRAND-VERLY GROUGIS GUISE JONCOURT LESDINS LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN LEVERGIES MONTBREHAIN MONTIGNY-EN-ARROUAISE NOYALES PETIT-VERLY PREMONT PROIX RAMICOURT REMAUCOURT SEBONCOURT SEQUEHART SERAIN VADENCOURT VILLERS-LES-GUISE</p>	<p><b>Unité n° 51 – SAMBRE</b> BARZY-EN-THIERACHE BERGUES-SUR-SAMBRE BOUE BUIRONFOSSE DORENGT ESQUEHERIES ETREUX FESMY-LE-SART FONTENELLE HANNAPES IRON LAVAQUERESSE LESCELLES MENNEVRET MOLAIN NEUVILLE-LES-DORENGT NOUVION-EN-THIERACHE OISY PAPLEUX RIBEAUVILLE SAINT-MARTIN-RIVIERE TUPIGNY VALLEE-MULATRE VAUX-ANDIGNY VENEROLLES WASSIGNY</p>
<p><b>Territoire n°2 : UG de Rozoy (27) et du Ton (53)</b></p>	<p><b>Unité n° 27 – ROZOY</b> ARCHON AUTELS BERLISE BRUNEHAMEL CHAOURSE CHERY-LES-ROZOY COINGT CUIRY-LES-IVIERS DIZY-LE-GROS DOHIS DOLIGNON GRANDRIEUX IVIERS LISLET MONTCORNET MONTLOUE MORGNY-EN-THIERACHE NOIRCOURT PARFONDEVAL RAILLIMONT RESIGNY ROUVROY-SUR-SERRE ROZOY-SUR-SERRE SAINT-CLEMENT SAINTE-GENEVIEVE SOIZE THUEL VILLE-AUX-BOIS-LES-DIZY VINCY-REUIL-ET-MAGNY</p>	<p><b>Unité n° 53 – THON</b> ANY-MARTIN-RIEUX AUBENTON BEAUME BESMONT BUCILLY BUIRE EPARCY HERIE HIRSON LANDOUZY-LA-VILLE LEUZE LOGNY-LES-AUBENTON MARTIGNY MONT-SAINT-JEAN SAINT-MICHEL WATIGNY</p>

<b>Territoire n°3 : UG du Tardenois (12) et de Marne-Est (13)</b>	<b>Unité n° 12 – TARDENOIS</b> BEUVARDES BRECY BRUYS CHERY-CHARTREUVE CIERGES COINCY COULONGES-COHAN COURMONT DRAVEGNY EPIEDS FERRE-EN-TARDENOIS FRESNES-EN-TARDENOIS GOUSSANCOURT MAREUIL-EN-DOLE MONT-SAINT-MARTIN RONCHERES SERGY SERINGES-ET-NESLES VEZILLY VILLENEUVE-SUR-FERE VILLERS-AGRON-AIGUIZY VILLERS-SUR-FERE	<b>Unité n° 13 – MARNE EST</b> BARZY-SUR-MARNE BLESMES BRASLES CELLES-LES-CONDE CHARMEL CHARTEVES CHIERRY CONDE-EN-BRIE CONNIGIS COURBOIN COURTEMONT- VARENNES CREZANCY DHUYS-ET-MORIN-EN- BRIE ETAMPES-SUR-MARNE FOSSOY GLAND JAULGONNE MEZY-MOULINS MONT-SAINT-PERE MONTHUREL MONTIGNY-LES-CONDE MONTLEVON NESLES-LA-MONTAGNE PARGNY-LA-DHUYS PASSY-SUR-MARNE REUILLY-SAUVIGNY SAINT-EUGENE TRELOU-SUR-MARNE VALLEE-EN-CHAMPAGNE VERDILLY VIFFORT
<b>Territoire n°4 : UG de l'Omignon (32)</b>	<b>Unité n° 32 – OMIGNON</b> ATTILLY AUBENCHEUL-AUX-BOIS AUBIGNY-AUX-KAISNES BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS BELLENGLISE BELLICOURT BONY BRAY-SAINT-CHRISTOPHE CASTRES CATELET CAULAINCOURT CONTESCOURT DALLON DOUCHY DURY ETREILLERS FAYET FLUQUIERES FONTAINE-LES-CLERCS FORESTE FRANCILLY-SELENCY GERMAINE GOUY GRICOURT HAPPENCOURT HARGICOURT HAUCOURT HOLNON JEANCOURT LANCHY LEMPIRE MAGNY-LA-FOSSE MAISSEMY NAUROY PITHON PONTRU PONTRUET ROUPY SAVY	SERAUCOURT-LE-GRAND TREFCON TUGNY-ET-PONT VAUX-EN-VERMANDOIS VENDELLES VENDHUILE VERGUIER VERMAND VILLERET VILLERS-SAINT- CHRISTOPHE

